PLAN DE SÉCURITÉ

Si vous êtes victimes de violences domestiques, il est temps de commencer à penser à vous protéger vous et ceux qui compte sur vous pour votre sécurité.

- Gardez avec quelqu'un à qui vous faites confiance un double des clés, des vêtements, les papiers importants, des ordonnances et de l'argent.
- Gardez des preuves des abus physiques (photos d'ecchymoses et de blessures, vêtements déchirés etc.).
- Planifiez le moment le plus sûr pour partir.
- Sachez où aller pour de l'aide. Dites à quelqu'un à qui vous faites confiance ce qui vous arrive. Connaissez les numéros de téléphone d'amis, de membres de la famille, de la police et des programmes contre la violence domestique.
- Appelez la police si vous êtes en danger ou avez besoin d'aide.
- Si vous êtes blessée, allez aux urgences à l'hôpital ou chez un docteur et signalez ce qui est arrivé. Demandez à ce qu'ils documentent votre visite.
- Planifiez avec vos enfants. Identifiez des endroits sûrs où ils peuvent aller et apprenez-leur à appeler à l'aide. Renforcez le fait que leur tâche est de se mettre à l'abri et non pas de vous protéger.
- Appelez la permanence téléphonique 24h/24 du CCWRC (Centre de Ressources pour Femmes du Comté du Centre) pour connaître les services qui sont à votre disponibilité, ou pour rechercher de l'aide lors d'une situation de crise.

Souvenez-vous – Quitter la personne qui vous maltraite est le moment le plus dangereux. Revoyez votre plan de sécurité aussi souvent que nécessaire pour que vous sachiez la façon la plus sûre de partir.

Les Services du CCWRC

Permanence téléphonique 24h/24 : Une assistance et un soutien, des informations et des recommandations à des personnes et des aides extérieures, des aides à l'assistance médicale ou à des protections légales, tout cela disponible à toute heure.

Le refuge : Un abri sûr pour les femmes qui ont été battues et leurs enfants.

Assistance et Conseil : Pour aider les personnes à identifier les options, fournir un soutien et assister les personnes à travailler vers des buts personnels.

Groupes de soutien : Un endroit sûr pour partager des expériences et recevoir un soutien d'autres rescapées. Des groupes pour enfants sont offerts à la même heure que les groupes pour femmes.

Assistance Légale : Assistance pour identifier les options légales et les droits des femmes battues, aide pour demander et remplir un dossier d'Injonction de protection contre les abus, et accompagnement au tribunal.

Assistance dans le milieu rural : Assistance, conseil et transport vers les services du CCWRC et vers les rendez-vous liés à ces services disponibles aux personnes habitant dans les espaces ruraux.

VIOLENCE DOMESTIQUE

Vous n'êtes pas seule !
Ce n'est pas votre faute !
L'aide existe !

Comté du Centre
Centre de Ressources pour Femmes

140 West Nittany Avenue
State College PA 16801
(814) 234-5222
Bellefonte – (814) 355-6477

PERMANENCE TELEPHONIQUE 24H/24
234-5050
1-877-234-5050 Appel Gratuit

SÛR • PROFESSIONNEL • CONFIDENTIEL •GRATUIT

LES FAITS SUR LA VIOLENCE DOMESTIQUE

- Les mauvais traitements sont un type de contrôle qui peut impliquer des abus émotionnels, des abus physiques et/ou des abus sexuels.
- Même si les mauvais traitements peuvent survenir dans n'importe quelle relation, les femmes sont le plus souvent les victimes et les hommes le plus souvent les auteurs de ces sévices.
- La violence domestique peut se produire dans des relations gays et lesbiennes.
- La violence domestique est la première cause de blessures chez les femmes. Cela cause plus de lésions que les accidents de voitures, les viols et les agressions combinés.
- On estime à 4 millions le nombre de femmes abusées par leurs partenaires chaque année aux Etats-Unis.
- 50% des femmes et enfants SDF dans ce pays fuient la violence domestique.
- 4 000 américaines sont tuées par la personne qui les maltraite chaque année.
- Plusieurs raisons font que les femmes restent dans des relations abusives telles que une dépendance financière, des menaces, un système d'aide inadéquat, la honte, un manque de confiance en soi, des pressions de garder la famille soudée et l'amour.

LA ROUE DU CONTROL ET DU POUVOIR*

ABUS PHYSIQUE

intimidation/ jalousie et isolation/ abus emotionel/contrôle économique
POUVOIR et CONTROLE
autorité abusive/ coercition et menaces/ utilisation des enfants, des amis et de la famille/ minimaliser, nier, repprocher

ABUS SEXUEL

Cette roue montre les différents comportements typiques que les agresseurs utilisent pour contrôler la relation. Elle montre la relation comme un tout et présente comment chaque comportement est un élément important appartenant à un ensemble plus large d'attitudes pour contrôler quelqu'un.

La Violence Domestique est contre la loi

Porter plainte : Si vous êtes agressée, violée, harcelée ou suivie et épiée constamment, vous avez le droit de porter plainte contre la personne qui vous maltraite… même si c'est votre partenaire.

Injonctions de Protection contre les Abus (PFAs) : Les PFAs sont des mesures d'éloignement ordonnées par le juge qui peuvent assurer la protection des personnes physiquement menacées et/ou abusées par des ex/ actuels partenaires conjugaux ou des membres de la famille. Les demandes de mesures d'éloignement (PFAs) doivent être faites séparément des dépôts de plainte.

Les PFAs ordonnent généralement à l'agresseur de ne pas maltraiter ou contacter la personne qui en a fait la demande. Une mesure d'éloignement peut aussi comprendre certains ou tous les éléments suivant :

- Chasser la personne qui maltraite du domicile familial
- Accorder la garde des enfants à la personne qui a eu recours aux mesures d'éloignement
- Accorder une aide financière à la personne qui a eu recours aux mesures d'éloignement et/ou aux enfants mineurs.
- Ordonner à l'agresseur de payer la personne pour les dépenses qui auraient résulté des abus.

Enfreindre une injonction de protection contre des abus (PFAs) peut conduire jusqu'à 6 mois de prison et/ou à une amande comprise entre 100$ et 1000$.

Il n'y a aucun frais de dossier nécessaire pour déposer une demande de PFA.